



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant nomination des membres du Conseil Départemental
de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
(CODERST) d'Indre-et-Loire**

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 141-1 à L141-3, et R141-21 à R 141-26,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 1416-1 à R 1416-6,

VU le Code des relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles R 133-1 et suivants,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 15 et 19,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2006 modifié par l'arrêté du 27 juin 2012 et fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018 portant nomination des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, jusqu'au 30 juin 2021 et modifié les 24 avril 2019 et 19 avril 2021,

VU la consultation des membres du Coderst le 29 avril 2021 pour le renouvellement de la commission,

VU la session du 13 juillet 2021 et l'élection des conseillers départementaux pour siéger au sein des organismes et instances,

CONSIDÉRANT que l'arrêté de nomination des membres du CODERST est échu au 30 juin 2021,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, de renouveler dans sa totalité la composition des membres désignés pour siéger au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques pour une durée de trois ans,

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1er Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires présidé par la préfète ou son représentant est renouvelé et désormais composé comme suit:

EN FORMATION PLÉNIÈRE

Représentants des services de l'Etat

- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires
- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- un représentant de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités
- un représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations
- un représentant du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Représentants de l'Agence Régionale de Santé

- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou son représentant

Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

- le directeur départemental du SDIS ou son représentant

Représentants des Collectivités Territoriales

• Conseil Départemental :

Titulaires :

- Mme Valérie GERVES, Conseillère Départementale du canton de Loches
- M. Franck CHARTIER, Conseiller Départemental du canton de Chinon

Suppléants

- Mme Barbara DARNET-MALAQUIN, Conseillère Départementale du canton de Tours 3
- Mme Sabrina HAMADI, Conseillère Départementale du canton de Tours 4

• Communes

Titulaires

- M. Claude COURGEAU, maire de POCE-SUR-CISSE
- Mme Blandine BENOIST, maire de NEUILLE-LE-LIERRE
- M. Christian BONNARD, adjoint au maire de SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Suppléants

- M. Didier GODOY, Maire d'AVOINE
- M. Loïc BABARY, maire de REIGNAC-SUR-INDRE
- M. Christian GATARD, maire de CHAMBRAY-LES-TOURS

Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines

Représentants des Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement

Titulaire - M. Gérard VAN OOST, membre de l'association SEPANT

Suppléant - M. Jean-Dominique BOUTIN, membre de l'association SEPANT

Représentants des organisations de consommateurs

Titulaire - M. Gilles GAULIER, membre de l'UFC QUE CHOISIR

Suppléant - M. Jean-Marc PERARNAU, membre de l'UFC QUE CHOISIR

Représentants de la fédération départementale des associations agréées de pêche

Titulaire - M. Dominique DUVOUX, membre de la Fédération de Pêche d'Indre et Loire

Suppléant - M. Daniel LECLERC, membre de la Fédération de Pêche d'Indre et Loire

Représentants de la profession agricole

Titulaire - M. Cédric RAGUIN, membre de la Chambre d'Agriculture

Suppléant - M. Benoît LATOUR, membre de la Chambre d'Agriculture

Représentants de la profession du bâtiment

- Titulaire - M. Thierry BASTARD, membre de la Chambre des Métiers
Suppléant - M. Gérard BERROIR, membre de la Chambre des Métiers

Représentants des industriels exploitants d'installations classées

- Titulaire - Mme Malika BOUHNİK, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie 37
Suppléant - M. Didier DESASSIS, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Touraine

Ingénieurs en prévention des risques industriels - hygiène sécurité et environnement

- Titulaire - M. Didier REMONT, Directeur d'Agence, SOCOTEC Environnement et Sécurité - Centre Val de Loire, représentant de FILIANCE
Suppléant - M. Sylvain GOUGEON, Responsable d'activités ICPE/SSP, SOCOTEC Environnement et Sécurité - Centre Val de Loire, représentant de FILIANCE

INOVALYS Tours

- Titulaire - M. Bruno CAROFF, directeur général Inovalys Tours et pharmacien biologiste
Suppléant - Mme Marlène HEURTAULT, responsable laboratoire et ingénieure chimiste

Personnalités qualifiées

- Titulaire - M. Stéphane ROSSOLIN, vétérinaire
Suppléant - M. Marc SAUVAGE, vétérinaire

- Titulaire - Mme Hélène GALIA, hydrogéologue agréée
Suppléant - M. Nicolas MARIETTE, hydrogéologue agréé

- Titulaire - M. Antoine BRAY, membre du conseil de l'ordre des médecins
Suppléant - M. Thomas RUFIN, membre du conseil de l'ordre des médecins

- Titulaire - M. Jérôme VIALE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens
Suppléant - Mme Florence LESLE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens

Article 2

EN FORMATION INSALUBRITÉ

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques- **formation Insalubrité**, présidé par le Préfet ou son représentant, est composé comme suit :

Représentants des services de l'Etat

- le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le chef du bureau de la défense nationale et de la protection civile ou son représentant à la préfecture d'Indre-et-loire

Représentant de l'Agence Régionale de Santé

- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de-Loire ou son représentant,

Représentants des collectivités territoriales

- Titulaires - M. Christian BONNARD, adjoint au maire de SAINT-PIERRE-DES-CORPS
- M. Franck CHARTIER, conseiller délégué
Suppléants - M. Loïc BABARY, maire de REIGNAC-SUR-INDRE
- Mme Sabrina HAMADI, conseillère départementale

Représentants d'associations et d'organismes dont 1 représentant d'associations d'usagers et 1 représentant de la profession du bâtiment

- Titulaire - M. Gilles GAULIER, membre de l'UFC QUE CHOISIR
Suppléant - M. Jean-Marc PERARNAU, membre de l'UFC QUE CHOISIR

Titulaire - Mme Marie-Rose RIQUET, membre de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie Touraine

Titulaire - M. René GUYOT, membre de l'association ORGECO Familles rurales de Touraine
Suppléant - M. Jean-Pierre MESLET, membre de l'association ORGECO Familles rurales

Titulaire - M. Thierry BASTARD, membre de la Chambre des Métiers
Suppléant - M. Gérard BERROIR, membre de la Chambre des Métiers

2 personnalités qualifiées dont un médecin

Titulaire - M. Antoine BRAY, membre du conseil de l'ordre des médecins
Suppléant - M. Thomas RUFIN, membre du conseil de l'ordre des médecins

Titulaire - M. Jérôme VIALE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens
Suppléant - Mme Florence LESLE, membre du conseil de l'ordre des pharmaciens

Article 3

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les membres de la commission et de sa formation spécialisée sont nommés **jusqu'au 30 juin 2024**. Le présent arrêté préfectoral entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs.

Tout membre de la commission ou de sa formation spécialisée qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

Les arrêtés préfectoraux susvisés portant nomination des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Indre-et-Loire susvisés, sont abrogés.

Article 5

Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chacun des membres, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, ainsi que sur le site internet (www.indre-et-loire.gouv.fr).

Tours, le **17 SEP. 2021**

La préfète

Marie LAJUS

